

Parc Urbain de Planoise - Adoption de l'avant-projet - Recherche de financements extérieurs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après la phase de concours 1994 - 1995, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 juin 1996, a autorisé M. le Maire à lancer la phase d'avant-projet du Parc urbain de Planoise, et à signer le contrat à intervenir avec Mme OSTY -Paysagiste DPLG à Paris- lauréate du concours.

Le contrat signé a été notifié à Mme OSTY le 24 octobre 1996. L'établissement de l'avant-projet a été mené à bien dans les délais prévus par le Cahier des Charges et a fait l'objet d'un suivi régulier des services municipaux.

La présentation par Mme OSTY de l'avant-projet a eu lieu lors d'une réunion de travail le 4 juillet 1997, présidée par M. le Premier Adjoint, assisté de M. l'Adjoint à l'Urbanisme, Mme l'Adjointe à l'Environnement et des services municipaux.

Dans l'enveloppe prévue au dossier de concours initial, l'avant-projet est évalué par Mme OSTY à 60 058 906 F HT.

Sur proposition de la Commission Environnement et de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'avant-projet de Parc Urbain établi par Mme OSTY dans le cadre du contrat signé avec la Ville de Besançon,

- solliciter des aides financières :

- . de la Communauté Européenne,
- . de l'Etat Français,
- . du Conseil Régional de Franche-Comté,
- . du Conseil Général du Doubs,
- . du District du Grand Besançon,

- décider que la poursuite du projet sera fixée après engagement significatif de partenaires extérieurs.

«Mme BULTOT : Je voudrais très rapidement vous faire état des démarches officieuses qui ont été entreprises jusqu'à présent car j'ai lu aussi bien dans la presse locale que dans des tracts distribués aux Planoisiens : parc urbain, parc oublié.

J'ai rencontré avec mes services Mme Caroline CABANIS qui, pour le compte de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, est chargée de rechercher des aides financières au niveau de la Communauté Européenne. Elle m'a dit qu'il y avait très peu de demandes de projet de parc urbain au niveau des grandes villes européennes et qu'il y avait là une opportunité à saisir. Notre projet peut être éligible au programme LEIF, c'est-à-dire des actions environnement dépendant de la DG XI de la Commission Européenne. Par ailleurs, j'ai aussi croisé le Directeur de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie qui nous a assurés du soutien logistique dans cette démarche de la Chambre Régionale dans la mesure où, entre autres, le parc participe au développement économique et touristique de Besançon Ouest Planoise. Le parc répond à une conception moderne de l'urbanisation puisqu'il est le lien qui permet le mixage entre une zone d'habitations de 20 000 habitants, une zone d'activités industrielles de haut niveau technologique et une zone commerciale.

En ce qui concerne l'Etat français, j'ai pris rendez-vous il y a deux mois, le rendez-vous était fixé au 5 novembre avec M. Didier CHATOT qui est le chef adjoint du Cabinet de Mme VOYNET. Ce rendez-vous a été décommandé il y a trois jours et je suis en attente d'une prise de contact pour fixer une nouvelle date.

En ce qui concerne la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, le District, la même démarche d'information a déjà été entreprise pour faciliter les prises de décisions de ces instances que nous espérons positives.

Certains se demandent si le parc urbain est sur de bons rails. Je vous répondrai qu'en ce qui me concerne, je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce projet aboutisse. En vous sollicitant pour cette délibération, la Ville démontre sa volonté de mener à terme ce projet. Simplement et cela va mieux en le disant, elle fait savoir qu'elle compte sur le concours de ses partenaires habituels, de l'Etat, notamment le Ministère de l'Environnement et de la Commission Européenne.

Vous avez sur votre bureau une brochure de présentation du parc urbain, présentation du projet mais aussi du contexte du projet, du concours ainsi que des six maquettes des équipes de paysagistes qui ont participé à ce concours et bien entendu nous avons fait une large place à la maquette de l'équipe de Jacqueline OSTY qui a gagné le concours.

M. DUVERGET : Effectivement, c'est un projet structurant qui est déjà ancien et nous attendons avec une certaine impatience qu'il se concrétise véritablement dans la mesure où on pourrait parler d'un futur triptyque entre trois zones de loisirs : la forêt de Chailluz pour la partie Est de Besançon, pour la partie centrale le parc Micaud qui est d'ailleurs je dirais fort heureusement très fréquenté et parfois saturé les samedis ou dimanches comme ceux que nous venons de vivre, et puis cet espace sur Planoise que nous attendons depuis longtemps. C'est simplement la dernière phrase du dossier qui me laisse un peu perplexe : décider que la poursuite du projet sera fixée après engagement significatif de partenaires extérieurs. Ne faudrait-il pas renverser la phrase et dire : la Ville s'engage d'ores et déjà très activement dans ce projet et sollicite, étant donné l'intérêt qu'il représente, l'appui d'investisseurs extérieurs, en fonction des éléments dont nous a parlé Mme BULTOT, c'est-à-dire de la présence de crédits européens sur le programme LEIF. Cette phrase en terminale est un peu une menace me semble-t-il.

M. LE MAIRE : Je crois que vous faites une interprétation des textes qui est toujours particulièrement orientée. Ce que nous avons dit est très clair. Pour ce projet de 60 MF, il nous faut des participations substantielles des différents partenaires pour que nous puissions engager des dépenses de ce montant-là. C'est clair, rien de plus. Il n'y a pas à inverser les choses, on décide que la poursuite du projet sera fixée après engagement significatif des partenaires extérieurs. Au vu des aides obtenues, on prendra une décision sur ce parc urbain qui n'est pas pour l'instant dans nos priorités absolues. On avait eu le même débat pour la piscine-patinoire ; on vous avait expliqué qu'on ne pouvait pas investir 100 MF dans le dernier mandat pour le complexe piscine-patinoire. Alors on a déjà réalisé la patinoire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.